

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

Bureau

Président : M. Nicolas Clémence
Vice-président : M. Jean Fontaine
Secrétaire : M. Thierry Dérobert
Membres : M. Michele Colleoni, M. Alain Mathieu

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, Mme Martine Degli Agosti, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Jean Fontaine, M. Thierry Francioli, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Christian Haas, M. Yannick Hanifi, M. Benoît Kauffmann, M. Alban Kouango, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, M. Alain Mathieu, M. Julien Nurock, M. Yves Page, Mme Céline Rosselet, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Armando Couto, M. Kevin Reichenbach, M. Eric Maugué

Assistent à la séance : M. Stéphane Lorenzini, Maire
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey
Conseillers administratifs
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 207-20.02 Stade des Fraisiers – Transformation des vestiaires existants, création d'une buvette et de vestiaires attenants – Crédit d'étude **p. 1751**
- Entrée en matière**
Fr. 200'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

- | | | | |
|----|---|--|-----------------------|
| b) | 208-20.02
Entrée en matière
Fr. 2'900'000.-- | Stade des Fraisiers – Transformation du terrain A de naturel en synthétique – Crédit d'étude et d'investissement | <u>p. 1752</u> |
| c) | 209-20.02
Entrée en matière
Fr. 1'690'000.-- | Ecole des Morgines – Assainissement des vitrages – Crédit d'investissement | <u>p. 1752</u> |
| d) | 210-20.02
Entrée en matière | Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens en 2020 | <u>p. 1753</u> |
| e) | 183-20.02
Entrée en matière
Fr. 2'246'750.-- | Exercice du droit de préemption sur la parcelle 412 de Lancy – 12, chemin de la Solitude | <u>p. 1755</u> |

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 7) Commission des travaux et constructions, séance du 3 février 2020, rapporteur Mme Nathalie ADAM
- | | | |
|---------------------------------------|--|-----------------------|
| 206-20.01
Arrêté
Fr. 770'000.-- | Agrandissement de l'école du Bachet – Crédit d'étude | <u>p. 1755</u> |
|---------------------------------------|--|-----------------------|

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission de la sécurité, séance du 21 janvier 2020, rapporteur Mme Bénédicte MARMY
Election du-de la Président-e **p. 1757**
- 9) Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 28 janvier 2020, rapporteur Mme Céline ROSSELET
Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 29 janvier 2020, rapporteur M. Thierry DEROBERT
Divers
- 11) Commission des travaux et constructions, séance du 3 février 2020, rapporteur Mme Nathalie ADAM
a) Election du-de la Président-e **p. 1759**
b) Divers
- 12) Commission sociale, séance du 4 février 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
Enjeux et perspectives du nouveau quartier de l'Adret/Pont-Rouge **p. 1760**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 février 2020, rapporteur M. Jean FONTAINE

Présentation de l'étude sur la moyenne ceinture et le pont de Lancy

p. 1761

POINTS FINAUX

- 14) Propositions individuelles et questions

p. 1763

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Clémence : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, j'ouvre cette séance du 27 février 2020 du Conseil municipal de la Ville de Lancy. Je salue la présence de notre Maire, Stéphane Lorenzini, Messieurs les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien Bonfanti, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs de service et employé-e-s de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs du public.

Je dois excuser M. Couto, M. Maugué et M. Reichenbach. Nous sommes 34 présents.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Bonfanti : le Conseil administratif aimerait vous proposer une modification à l'ordre du jour au point des projets de délibération du Conseil administratif. Nous vous proposons une lettre e) concernant un droit de préemption que vous avez reçu par courriel.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Clémence : le Bureau a reçu le 21 février un courrier de l'ALMA ; celui-ci étant arrivé après la séance du Bureau qui a eu lieu le 17 février, conformément à l'article 9 du règlement, il sera traité lors de la prochaine séance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

La pétition P 2088 du 24 février a été annoncée à ce jour au Grand Conseil concernant une demande urgente de mesures sérieuses et efficaces contre les nuisances sonores du Léman Express à Lancy, munie de 543 signatures.

J'ai encore une annonce à faire concernant la 43^e course pédestre « A travers le Coteau » de Bernex : elle aura lieu le samedi 25 avril 2020. Je pense que M. Couto, président de la Commission des sports s'occupera des inscriptions.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Lorenzini : vous avez trouvé sur vos tables des flyers pour divers festivals qui passent au niveau cantonal, mais qui font une halte à Lancy, notamment le FIFDH où, le jeudi 12 mars, il y aura une projection à la salle communale du Petit-Lancy, avec une thématique particulièrement d'actualité, liée à la précarité des personnes qui font des stages non-rémunérés.

Un autre flyer, celui du F-Lex qui est le festival du Léman Express, festival qui est organisé et piloté d'ailleurs par la Ville de Lancy, puisque nous avons deux gares, nous nous devons d'être à la pointe dans le cadre de ce festival, qui va se dérouler dans une grande partie des gares ou haltes du nouveau Léman Express et qui a comme objectif de faire découvrir ce réseau de transport par le biais de la culture sur un week-end, entre samedi midi et dimanche midi. Un bel événement auquel on vous invite à participer ; l'inauguration aura lieu le samedi 25 avril 2020 à 14h00 à la gare de Lancy Pont-Rouge et ensuite vous pourrez vous déployer et aller voir tous les spectacles qui se déroulent dans les autres gares.

M. Bonfanti : vous trouverez sur CMNet la réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Aeschbacher concernant les labels de la commune.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) **Stade des Fraisiers – Transformation des vestiaires existants, création d'une buvette et de vestiaires attenants – Crédit d'étude (Fr. 200'000.--) (207-20.02)**

M. Renevey : comme vous le savez, les infrastructures sont ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on n'a pas la capacité de pouvoir trouver d'autres sites pour accueillir de nouveaux terrains de football. On doit aussi avant tout gérer au mieux nos structures existantes et dans

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

ce cas de figure, je dirai que les deux objets sont liés, c'est-à-dire d'utiliser au mieux une surface à disposition, à savoir le stade des Fraisiers.

En ce qui concerne le premier objet, la situation est assez simple. On a aujourd'hui une situation avec des vestiaires qui sont enterrés, qui ne correspondent pas tout à fait aux normes en termes de nombre de vestiaires, c'est toujours la problématique des vestiaires masculins, respectivement féminins, on n'a pas non plus de buvette aux Fraisiers, avec les parents qui, lorsqu'ils viennent voir leur progéniture, ne savent pas toujours où se tenir et le bâtiment est aussi un peu vieillissant. De plus, pour celles et ceux qui connaissent les Fraisiers, c'est aussi un point de départ qui est assez intéressant pour la course à pied, puisqu'on est tout de suite au bord de la rivière, on est vite en campagne et donc, il y a aussi une demande de plus en plus importante pour de simples vestiaires pour des coureurs, qui cherchent aussi des locaux ; aujourd'hui il n'y a que les Evaux dans les environs qui permettent ce genre de choses.

Le projet est de pouvoir améliorer ce bâtiment avec une sorte de surélévation du bâtiment existant, avec une véritable buvette et un certain nombre d'infrastructures, et notamment des vestiaires à la fois pour le club mais aussi, comme je l'ai dit, pour les différents sportifs qui viendraient s'entraîner dans les environs. Il s'agit d'un crédit d'étude.

M. Clémence : le Bureau propose un renvoi en Commission des travaux. Je fais voter l'entrée en matière d'abord.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

b) Stade des Fraisiers – Transformation du terrain A de naturel en synthétique – Crédit d'étude et d'investissement (Fr. 2'900'000.--) (208-20.02)

=====

M. Bonfanti : comme vous le savez, les terrains naturels à Lancy sont devenus synthétiques ces dernières années, l'objectif étant de pouvoir répondre aux grandes sollicitations du Lancy FC, qui a besoin de faire des matchs, on a plus de 60 équipes dans ce club. Donc la problématique est très simple, on souhaite pouvoir construire un terrain synthétique aux Fraisiers pour répondre aux diverses sollicitations de ce club. La proposition qui est faite est un renvoi en Commission conjointe sports et développement durable puisque ce projet est autant sportif qu'environnemental.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission conjointe sports-développement durable.

c) Ecole des Morgines – Assainissement des vitrages – Crédit d'investissement (Fr. 1'690'000.--) (209-20.02)

=====

M. Lorenzini : comme vous le savez, il y a maintenant 3 ans, vous aviez voté un crédit pour rénover un grand nombre de fenêtres qui devaient l'être selon la modification de lois pour les bâtiments du patrimoine administratif. La Commune avait demandé des exceptions, notamment pour les écoles, parce que ce sont de gros bâtiments et que la commune a une planification de rénovation des écoles. Dans le cas présent, la planification, vous la connaissez,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

la prochaine qui doit être rénovée dès qu'on le pourra est l'école de Tivoli. Ensuite, il est prévu de rénover l'école En Sauvy, et c'est seulement après que l'école des Morgines, la dernière, était prévue d'être rénovée. Cela reporte finalement très loin cette rénovation, à 4-5 ans, raison pour laquelle on a décidé d'anticiper le mouvement en procédant à une logique où on change uniquement les vitrages, mais dans une configuration où l'on pourra ensuite accueillir le reste de la rénovation, à savoir les parties en brique, les étanchéités, la toiture, les dalles en sous-sol. Là, l'idée est de faire uniquement les fenêtres et les impacts directs qu'il y a aux fenêtres, soit dans les classes on doit notamment intervenir au niveau des radiateurs, etc. C'est une intervention partielle pour accélérer le mouvement de l'amélioration énergétique de ce bâtiment pour lequel vous avez voté il n'y a pas longtemps également la rénovation de la sous-station de chauffage. La proposition est de renvoyer ce dossier à la Commission des travaux et des finances.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.

d) Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens en 2020 (210-20.02)

=====

M. Lorenzini : comme vous le savez, le Grand Conseil, en fin d'année passée, a voté la suppression de l'impôt sur les chiens. Ce vote du Grand Conseil, évidemment, affectait également les communes, puisque celles-ci bénéficient d'un centime additionnel sur l'impôt pour les chiens, ce qui fait que pour chaque franc versé d'impôt au niveau cantonal, la commune recevait une somme identique puisque à Lancy, ce centime additionnel est poussé à 100 centimes, donc elle couvre la somme qui est versée au Canton.

Dans le cas présent, le vote du Grand Conseil a été contesté par voie référendaire et vous savez que la population a décidé à une majorité assez confortable de maintenir cet impôt. A l'époque, lorsque le Conseil administratif a élaboré le budget, les informations que nous avions étaient que cet impôt était supprimé, puisque le vote du Grand Conseil avait eu lieu, raison pour laquelle nous n'avions pas introduit dans notre budget cet impôt et nous ne l'avions donc pas mentionné dans le cadre de la délibération que vous aviez votée. Maintenant cet impôt est réintroduit au niveau cantonal, nous devons donc réintroduire également ce centime additionnel dans le cadre de notre budget, raison pour laquelle nous vous proposons cette entrée en matière pour réintroduire le centime additionnel sur l'impôt pour les chiens.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : le Bureau propose un renvoi à la Commission des finances et du logement.

M. Aeschbacher : les groupes MCG, PDC et PLR demande un vote sur le siège.

M. Clémence : je fais voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

M. Aeschbacher : comme il l'a été rappelé le 9 février dernier, la majorité de la population refusait la suppression de l'impôt sur les chiens. A Lancy, c'était par environ 68% que ce refus passa. Lors de la campagne, les opposants ont expliqué qu'il fallait conserver cet impôt afin de couvrir les coûts inhérents aux chiens.

Pour rappel, s'agissant de Lancy – j'avais posé une question écrite – pour 2018 il nous avait été expliqué que l'impôt sur les chiens avait rapporté Fr. 71'700.— et que les coûts directs, concernant notamment les canicrottes et l'entretien des parcs à chiens s'étaient élevés à Fr. 14'955.90, soit un excédent de recettes de Fr. 56'000.--. C'est pourquoi ce soir les groupes MCG, PDC et PLR proposent un amendement pragmatique pour cette année : « *de fixer à 50 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens* », histoire de faire coïncider ce montant de l'impôt avec les coûts effectifs liés aux chiens.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter cette proposition d'amendement : « pour fixer à 50 le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens ».

L'amendement est accepté par 22 oui, 9 non, 2 abstentions.

M. Clémence : nous allons maintenant voter l'arrêté ainsi amendé.

Vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu que le Grand Conseil a aboli l'impôt sur les chiens en mars 2019,

Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens n'a pas été voté lors de l'examen et de l'approbation du budget de fonctionnement 2020 et de la fixation des centimes additionnels (200-19.11),

Vu qu'un référendum a été lancé par le comité opposé à cette abolition,

Vu que la votation cantonale du 9 février 2020 a abouti au maintien de l'impôt sur les chiens,

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 50 centimes.

L'arrêté 210-20.02 est accepté par 23 oui, 6 non, 4 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020**e) Exercice du droit de préemption sur la parcelle 412 de Lancy – 12, chemin de la Solitude (Fr. 2'246'750) (183-20.02)**

=====

M. Bonfanti : le Conseil administratif a été informé ce mardi d'une possibilité de pouvoir user de son droit de préemption sur la parcelle 412 au Petit-Lancy qui est au 12, chemin de la Solitude, à proximité de l'école du Petit-Lancy et du tennis-club du Petit-Lancy. La parcelle fait à peu près 600 m² et est en zone de développement. Elle se trouve, pour le Conseil administratif, dans un lieu stratégique, car nous avons quelques problématiques que vous connaissez à présent depuis de nombreuses années de places de crèche et d'autres problématiques avec l'école du Petit-Lancy, à savoir des problématiques de locaux parascolaires ainsi que de restaurant scolaire.

Vous savez que les délais sont relativement courts par rapport à ce droit de préemption, c'est pour cela que nous souhaitons une entrée en matière ce soir pour que nous puissions en débattre en Commissions de l'aménagement du territoire, et des finances, parce que la somme est au-delà des Fr. 2 millions qui sont inscrits au budget. Comme je vous l'ai dit la somme est assez élevée il est vrai, et c'est tout le débat qui doit avoir lieu en commission pour savoir si vous êtes prêts à dépenser cette somme pour acheter un terrain de 600 m² qui permettrait de résoudre passablement de problématiques dans les années à venir dans ce quartier.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis des finances et du logement.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**7) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 3 FEVRIER 2020 -
RAPPORTEUR : MME NATHALIE ADAM****Agrandissement de l'école du Bachet – Crédit d'étude (Fr. 770'000.--) (206-20.01)**

=====

Mme Adam présente le sujet : le Conseiller administratif en charge du dossier explique que pour faire face à l'afflux d'élèves, plusieurs axes sont développés. Ce dossier s'intègre dans cette planification. La capacité de l'école du Bachet sera donc doublée. Aujourd'hui, il s'agit d'un demi-groupe scolaire dévolu aux niveaux inférieurs (l'école infantine). Le crédit d'étude nécessite donc de créer huit classes, mais aussi des équipements spécifiques comme une salle de gymnastique ou l'agrandissement du restaurant scolaire, qui ne sont pas encore présents actuellement. Le volet parascolaire sera réalisé dans le cadre d'un projet de la cité de Pesay, mené par la Fondation communale immobilière de Lancy qui louera à la Commune un espace pour le parascolaire.

L'école du Bachet figure à l'inventaire des monuments dignes de protection. La première approche pour ajouter des classes sur l'école existante n'avait pas été acceptée par le Service des monuments et sites. La piste retenue consiste à créer des classes supplémentaires au-dessus du préau, ce qui serait possible car la Commune est propriétaire du terrain. La salle de gym

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

serait située en contre-bas du garage souterrain et le restaurant scolaire serait agrandi par un prolongement en demi-niveau inférieur. L'étude devra se faire tant sur la faisabilité architecturale que sur la faisabilité technique.

Le budget 2020 prévoit une étude à hauteur de Fr. 1 million réparti sur deux ans. La pression en matière d'effectifs scolaires est importante, il faut avancer le plus rapidement possible. L'étude est complexe à mener de par le maintien de la surface du préau et la construction sur pilotis qui permettrait d'avoir les préaux couverts nécessaires à l'agrandissement. L'étude nécessite un grand nombre d'ingénieurs et de spécialistes avant-même le dépôt de l'autorisation de construire.

Le projet sera présenté à la commission lorsqu'il sera plus abouti.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement le crédit d'étude de Fr. 770'000.- pour l'agrandissement de l'école du Bachet.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu que les estimations du Canton annoncent des effectifs scolaires à la hausse pour la ville de Lancy ;

Vu le rapport du service des travaux et de l'urbanisme envisageant la possibilité d'agrandir l'école du Bachet pour passer de 10 classes actuelles à 16 ou 18 classes ;

Vu le projet d'agrandissement consistant à la création d'un nouveau bâtiment au-dessus du préau actuel et d'y adjoindre une salle de gymnastique nécessaire à cette taille d'école ;

Vu que l'agrandissement du restaurant scolaire sera également intégré à cette étude ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 février 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 770'000.— destiné à financer les études pour l'agrandissement de l'école du Bachet, ainsi que de son restaurant scolaire ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 21.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 21.140 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités), sous la rubrique 21.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 21.33014.*

L'arrêté 206-20.01 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 21 JANVIER 2020 –
RAPPORTEUR : MME BENEDICTE MARMY**

Election du-de la Président-e
=====

Mme Marmy présente le sujet : M. Jean Fontaine a été élu président.

**9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
SEANCE DU 28 JANVIER 2020 – RAPPORTEUR : MME CELINE ROSSELET**

Divers
=====

Mme Rosselet présente le sujet : un commissaire avait demandé un point de situation sur le suivi du rapport de la Cour des comptes sur les ressources humaines.

La première recommandation demandait à ce qu'une politique des RH soit élaborée par le Conseil administratif. Ce dernier a décidé que le nouvel exécutif préparera ce document car il a semblé plutôt délicat de définir une telle politique six mois avant la fin de la législature.

S'agissant de la politique de formation, le Conseiller administratif informe que le Conseil administratif a validé un document fixant les principes de la politique de formation dans le courant de l'automne 2019.

La recommandation 3 demandait à l'exécutif de définir des indicateurs-clés en matière de pilotage des ressources humaines, en présentant les données recueillies sous forme de tableaux de bord. Ce travail est en cours de finalisation.

La Cour des comptes recommandait de modifier le document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail » de façon à ce qu'il permette au collaborateur de s'exprimer librement et à la hiérarchie d'identifier les pistes d'amélioration quant à l'environnement professionnel des collaborateurs. En vigueur depuis le 1er mai 2019.

La recommandation 5 demandait de définir les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs (rôle stratégique, rôle de partenaire, rôle de référence). Le travail doit encore être formalisé.

La Cour recommandait au Conseil administratif de se pencher sur la pertinence de créer un service des ressources humaines. Le Conseil administratif n'est pas favorable en l'état à la création d'un tel service, en tout cas à court terme.

La Cour recommandait de mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe permettant d'échanger librement sur des sujets sensibles. Le Conseil administratif a conclu un partenariat avec le Service social Inter-entreprises qui fonctionne comme personne de confiance mais peut également apporter un soutien aux collaborateurs lorsqu'ils rencontrent des problèmes d'ordre privé. Ce dispositif est en vigueur depuis le 1er septembre 2019.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

La Cour recommandait de rédiger tous les descriptifs de fonction. Ce travail est en cours. Par ailleurs, la Cour suggérait de réévaluer périodiquement le niveau des salaires en le comparant avec ceux d'autres communes et du marché de l'emploi. Ce travail est en cours.

La Cour demandait de s'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soit à jour. Ce travail est achevé.

La Cour recommandait d'établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle. Un guide de l'entretien d'évaluation a été élaboré en avril 2019 et le document « rapport d'entretien d'évaluation » a été modifié en automne 2019.

La Cour recommandait de formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs, notamment pour la détermination du nombre d'annuités. Un tel document a été préparé et validé par le Conseil administratif le 6 mai 2019.

La Cour recommandait de définir les étapes clés du processus de médiation et des sanctions. Ce travail a été effectué et un document nommé Code de conduite a été remis à tous les collaborateurs.

Enfin, la Cour recommandait de s'assurer que tous les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs. Ce travail est effectué.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 29 JANVIER 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

Divers

=====

M. Dérobert présente le sujet : quelques informations nous sont données sur différents sujets en cours.

Modification de zone du chemin des Vignes : le dossier est traité en ce moment par le Grand Conseil mais le Conseiller administratif nous informe des discussions qui ont lieu avec l'Office de l'urbanisme sur le fait que la Ville de Lancy souhaiterait transformer une des parcelles en parc public. A suivre si la modification de zone est acceptée par le Grand Conseil.

Ecole du plateau : l'autorisation de construire a été obtenue pour l'école du Plateau, les travaux peuvent débuter, l'objectif étant de l'ouvrir en septembre 2021.

Ecole de Tivoli : l'autorisation n'est toujours pas délivrée à l'entreprise, la commune essaye d'apporter son aide.

Le projet Clivaz a en revanche reçu l'autorisation et devrait démarrer au mois d'avril et le restaurant scolaire pourra être en fonction en 2022.

Les tours ovoïdes du PLQ de Surville : une régie importante de la place pourrait s'y déplacer avec ses 200 collaborateurs et autres entreprises connexes et occuper l'ensemble d'une tour. L'autre tour pourrait accueillir des formes d'appart'hotel. Les deux bâtiments pourraient donc être construits en même temps et voir leurs occupants arriver à l'été 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

PLQ de Chapelle-Gui : le Conseil administratif s'est opposé au P+R prévu dans ce PLQ au motif qu'il y aurait déjà un P+R prévu dans le PLQ de la patinoire. Une étude sera réalisée par le canton pour connaître les besoins.

Enfin, la promenade Nicolas-Bouvier sera terminée en avril 2020 et devrait être inaugurée au mois de mai et le contrat pour la passerelle sera prochainement signé.

**11) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 3 FEVRIER 2020 –
RAPPORTEUR : MME NATHALIE ADAM****a) Election du-de la vice-Président-e**

=====

Mme Adam présente le sujet : M. Fontaine est élu vice-Président.

b) Divers

=====

Mme Adam présente le sujet : dans un premier temps, on a parlé du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL). Suite à la pétition visant à demander un bâtiment sur trois étages afin qu'il y ait moins d'emprise au sol, et accompagné d'un courrier du comité du TAPL reçu par le Conseil administratif d'un certain nombre d'éléments, le Conseil administratif a décidé de convoquer le Terrain d'aventure, la FASe et l'auteur de la pétition pour les entendre. Le Comité craignait de ne pas pouvoir disposer d'une surface extérieure suffisante aux besoins des enfants et ce malgré le parc des Morgines à proximité, car il est difficile pour eux d'utiliser ces espaces pour des raisons de cohabitation entre les enfants qui sont sous leur responsabilité et les autres enfants présents.

Le Conseil administratif a donc accepté d'entrer en matière et l'idée actuelle est de déplacer légèrement la séparation qu'il y aura entre le Terrain d'aventure et le parc des Morgines pour redonner un peu d'espace au TAPL et pour lequel le comité a remercié le Conseil administratif. Pour ce qui est de la pétition, le Conseil administratif a expliqué à son lanceur les tenants et aboutissants et l'ont informé que le projet ne changerait pas. Les animateurs et le comité ont bien compris les avantages du projet.

Dans un deuxième temps, on a parlé des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Un projet de bornes de recharge pour véhicules électriques est actuellement en développement. Actuellement, la Commune dispose de trois emplacements équipés et il est prévu d'installer des emplacements supplémentaires en 2020 et 2021. La Ville de Lancy collabore avec les SIG qui travaillent avec le modèle d'affaires MOVE, un système qui présente l'avantage d'être implanté non seulement à Genève mais également dans toute la Suisse et l'Europe. Un des enjeux pour promouvoir et permettre le bon fonctionnement de l'électromobilité est de faire en sorte qu'il y ait le moins de concurrence possible pour que les gens ne se retrouvent pas avec de trop nombreuses cartes pour payer leur énergie provenant de partenaires différents.

La Commune avait contacté l'ACG afin que sur Genève soit mis en place un système de bornes de recharge unifié et cohérent. De même, afin d'encourager les gens à passer à l'électromobilité, le Conseil administratif a accepté d'adopter une logique d'incitation semblable à celle utilisée pour les abonnements TPG. Ainsi, l'idée consisterait à offrir la possibilité aux personnes intéressées, qui travaillent ou habitent à Lancy, d'obtenir la carte

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

MOVE gratuitement pour la première année et d'économiser ainsi sur les frais d'activation et la cotisation annuelle pendant un an, ces frais étant pris en charge par la Commune.

12) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 4 FEVRIER 2020 – Rapporteur : MME MONICA DE VECCHI

Enjeux et perspectives du nouveau quartier de l'Adret/Pont-Rouge

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : M. Renevey fait part à la commission des enjeux importants liés au développement du nouveau quartier de Pont-Rouge, dans le contexte où les premiers habitants sont attendus tout prochainement, en mai 2020. Nous accueillons M. Roguet, délégué du bureau de l'intégration des étrangers, M. Bionda représentant la FPLC, ainsi que Mme Fischer, future habitante du quartier.

Pour l'ensemble des bâtiments, il y aura 80% de Logement d'Utilité Publique. 640 logements sont prévus, avec 1800 habitants, ainsi que le complexe intergénérationnel de l'Adret géré par la FCLPA, des logements et infrastructures pour les étudiants, des commerces, une coopérative, des immeubles en PPE et un bâtiment qui abritera dans le futur l'épicerie solidaire. Outre le demi-groupe scolaire prévu, la place de Pont-Rouge sera également un élément important du quartier, ainsi que la future promenade des Crêtes qui permettra une circulation aisée pour les piétons et les vélos. Une charte paysagère a été établie sur l'ensemble du quartier, ainsi que des éléments communs concernant la signalétique. Certaines contraintes liées à la proximité des voies sont présentes, néanmoins les risques sont bien maîtrisés.

Mme Fischer, à l'origine de l'association des habitants nommée « Adret Voies Vives », a proposé de mettre en place un groupe de réflexion avec les habitants et partenaires du quartier et la Ville de Lancy. L'idée est d'intégrer les nouveaux habitants et d'organiser des rencontres régulières, dans un local mis à disposition par la FCIL. Les habitants du groupe Mallet seront également invités, à l'initiative de la ville de Lancy, afin de favoriser leur intégration dans la vie de ce nouveau quartier.

La Ville de Lancy, ainsi que le BIE se sont penchés sur les enjeux de ce nouveau quartier dans l'idée de mettre en place un certain nombre de projets pour anticiper les problématiques qui pourraient subvenir. M Roguet, du BIE, relève les enjeux sociaux liés à ce nouveau quartier, et dit vouloir dans l'avenir mettre à disposition des moyens pour soutenir la Ville de Lancy et les différents partenaires dans l'accompagnement de l'intégration des nouveaux habitants dans le quartier.

Les commissaires relèvent l'intérêt et la richesse d'un tel projet, et également l'importance de garder une ouverture par rapport aux demandes qui surviendront au moment de l'arrivée des habitants, afin que les projets pensés à l'avance s'intègrent de manière optimale et pour favoriser l'implication du plus grand nombre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 5 FEVRIER 2020 –
RAPPORTEUR : M. JEAN FONTAINE****Présentation de l'étude sur la moyenne ceinture et le pont de Lancy**
=====

M. Fontaine présente le sujet : à noter en préambule que malgré la demande des services de la commune, les services de l'Etat n'ont pas jugé nécessaire de venir présenter leur étude à la commission, ni de convier notre service de l'aménagement à leurs réflexions.

C'est donc M. Guéritey, chef du service des travaux et de l'urbanisme de la commune, qui présente l'étude à la commission.

Il s'agit d'une étude qui présente la réorganisation de la route du Pont Butin en partant des Esserts et pratiquement jusqu'aux Palettes. L'étude a été faite par des ingénieurs en mobilité, en structure et en environnement.

La LMCE (loi de la mobilité cohérente et équilibrée) a été votée en 2017 au Grand Conseil et pose de grands objectifs en matière de mobilité.

A Lancy, le PDCom de 2008 disait déjà qu'il fallait requalifier la route du Pont Butin et la transformer en boulevard urbain, c'est-à-dire faciliter la traversée, créer des pistes cyclables, mettre des arbres, etc.

La commune a toujours dit qu'il fallait améliorer les échanges transversaux, notamment au niveau du chemin des Rambossons.

L'étude avait trois objectifs.

- Le premier objectif était de proposer des schémas de fonctionnement pour la « moyenne ceinture ».
- Le deuxième objectif était de préciser ce que cela allait donner au niveau du pont de Lancy, et toutes les accroches en aval et en amont, avec le fameux carrefour, qui est le véritable nœud du problème.
- Enfin, il fallait analyser les conditions liées au pont.

On apprend au passage que l'OCT nomme le carrefour des Esserts GE68.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la différence d'altitude entre le haut et le bas est une donnée importante dans ce dossier.

Le projet fait passer la route après la descente du pont, si l'on vient du Petit-Lancy relativement à plat jusqu'à la zone de Rambossons, où l'on plonge pour aller dans des trémies dont une va rejoindre l'autoroute.

Il existe une carte générique qui a été validée en janvier 2017 par le Grand Conseil et définit un certain nombre de règles.

On considère qu'il y a une grande ceinture et une moyenne ceinture.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

Concernant notre commune, la moyenne ceinture traverse le quartier des Esserts et passe dans le Grand-Lancy pour rejoindre les Palettes.

Un point noir : le fameux carrefour et le pont où il se forme aux heures de pointes d'importants bouchons, des Palettes jusqu'au pont et du tunnel des Esserts, pratiquement jusqu'à Florimont.

La problématique des nuisances sonores et de la pollution est aussi à tenir compte.

L'un des objectifs pour la moyenne ceinture est d'écouler les voitures, et de supprimer les retards sur les lignes 22 et 23, qui sont coincées, car elles n'ont pas de site propre.

Pour en revenir au pont, il y a une légende urbaine selon laquelle l'ouvrage est classé, mais ce n'est pas le cas. L'ouvrage lui-même n'est pas à l'inventaire. Cependant, il survole le vallon de l'Aire, qui lui est classé et nos services seront attentifs quant à sa protection.

Toujours concernant le pont, il est expliqué à la commission que trois familles de scénarios ont été envisagés :

- La première famille consiste à passer complètement en tunnel plutôt qu'en pont, sous le lit de la rivière. Elle est impossible, car elle nécessite de descendre très fortement pour passer sous le lit de la rivière, ce qui impliquerait des pentes jusqu'à 15%, ce qui n'est pas admissible pour des routes. Cette option est donc éliminée.
- La deuxième famille consiste à faire un passage sous le pont, dans un autre tablier intermédiaire qui peut être créé en-dessous.
- La troisième famille veut tout faire passer à niveau, sans dénivelé. Cette solution reviendrait à envisager beaucoup de changements à faire sur le pont, et possiblement celui de le détruire pour en faire un autre.

Finalement, il s'avère que c'est plutôt la famille où l'on passe sous le pont qui est intéressante.

La solution qui a été retenue pour ce faire est de commencer à descendre au niveau du pont Butin, pour faire passer les gens en transit sous le carrefour et sous le pont de Lancy. Je parle vous parle bien du transit. Ensuite, ils se retrouvent sous le carrefour GE68. Les points faibles de cette solution sont le coût important et la durée des travaux.

L'ouvrage suivant se situe avec le carrefour en bas du pont. On passe dessous et on ressort au niveau de l'école internationale juste avant la piscine, c'est-à-dire juste avant le passage sous-voies des vélos.

Le fait de laisser un barreau de sortie à cet endroit aura pour conséquence de manger un peu de terrain de l'institut Florimont et de la piscine. Le stade de Beach volley est aussi impacté et ne pourra pas être maintenu. Il reste encore ouverte la question un peu plus compliquée de la chaufferie de la piscine.

Pour revenir aux généralités, il faut rappeler qu'environ 60% du trafic qui passe par le pont Butin est du trafic de transit.

Le Canton espère qu'en réalisant ce projet, les 60% du trafic passeront en-dessous; il en resterait 40% en surface.

L'objectif du Canton est de ne surtout pas avoir une surcapacité et il reste très attentif à ce sujet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

Au niveau du financement, un crédit d'étude doit être voté par le Grand Conseil, que le Canton veut coupler directement avec un crédit d'investissement, de l'ordre de 100 millions.

L'Etat le souhaite car le contournement de Genève arrive à saturation, il ne joue plus son rôle de pénétrante et de sortie du centre-ville.

Pour la commune, c'est l'opportunité de dire si elle souhaite poursuivre cette voie-là pour permettre une fluidité de ce tronçon et pour requalifier l'espace public dans le village du Grand-Lancy.

L'ensemble sera financé par le Canton, la commune n'investissant que pour les espaces publics en dehors des ouvrages qu'il faudra immanquablement créer, en exemple un peu comme pour le tram.

Il s'en est suivi un important débat entre les commissaires : les uns souhaitant avoir un tunnel englobant tout ou partie de l'avenue des Communes-Réunies, les autres posent des questions sur les nuisances sonores, sur les éventuelles expropriations, sur la problématique de l'Adret, sur une passerelle de mobilité douce, sur les arbres qui sont à la fois en-dessous et à côté du pont, sur le phasage des travaux, sur les trottoirs empruntés tous les jours par des enfants qui vont à l'école, sur l'impact d'un chantier de cette envergure, sur les martins pêcheurs dans le vallon de l'Aire.

En conclusion, cela reste un projet cantonal sur lequel la commune n'a que peu d'emprise.

J'ajouterai, surtout à cause de mon préambule, qu'il me semble que les commissaires restent confiants en notre service et nos magistrats.

POINTS FINAUX

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Haas : j'ai une proposition individuelle et comme l'ordre du jour et l'efficacité de cet hémicycle a fait qu'il est encore tôt, je vais prendre quelques minutes, mais je vous rassure je ne fais pas trop long.

M. Fontaine m'a donné une magnifique introduction parce que ce rapport de commission qui fait référence au plan directeur communal de 2008 me permet de faire la liaison avec ma proposition individuelle qui est la suivante.

La Commission de l'aménagement, comme vous le savez, arrive bientôt au terme de ses travaux pharaoniques – n'ayons pas peur de le dire – et si tout va bien, nous disposerons tous bientôt, pour la vision future des aménagements de la commune et la gestion de tout ce qui est notre plan directeur communal et d'aménagement du territoire, d'un outil qui au bas mot va peser environ 4 kg et faire plus de 250 pages.

Ce document a déjà eu un premier rapport avec un outil pragmatique que vous connaissez tous, qui est la fameuse maquette qui a été faite à l'occasion de la quinzaine de l'urbanisme.

Cette maquette – je reprends l'article de la Tribune de l'époque, il y avait une très jolie photo où l'on reconnaît notre magistrat en charge de l'aménagement et je n'ai jamais vu autant de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

gens se faire prendre en photo autour de notre maquette, donc c'est qu'elle devait vraiment être porteuse.

Plus sérieusement, on disait quand même qu'il s'agissait d'un outil urbanistique de pointe avec plein d'avantages – les gens ont reconnu leur maison, leur immeuble – et cette maquette a en plus une particularité qui la rend quasi unique, c'est qu'elle est évolutive. C'est-à-dire que l'on peut, en fonction de ce que l'on bouge ou ce que l'on fait, l'adapter à l'évolution et aux images.

Cette maquette avant-gardiste dont on peut être fier et je crois savoir – parce qu'à Navazza elle avait un emplacement éphémère – qu'elle a trouvé un emplacement quasi fixe qui est dans les combles de la mairie. Je vous enjoins à aller la voir pour deux bonnes raisons, la maquette est toujours aussi belle, mais surtout le lieu qui l'accueille est magnifique.

Cela dit, je rappelle que cette maquette était de l'ordre de Fr. 70'000.— et de pas mal d'heures, ce qui n'est pas anodin.

M. Clémence : M. Haas, pourriez-vous venir gentiment à votre proposition ?

M. Haas : oui. Or, ce magnifique outil urbanistique est limité et là on est tous sensible à un tas de choses en commun, c'est qu'aujourd'hui au niveau du réchauffement climatique, des îlots de fraîcheur – certains les appellent les îlots de chaleur – les cours d'eau, le rapport de M. Fontaine évoquait l'éventuel impact du pont de Lancy sur le vallon de l'Aire, il y a des choses qu'on ne pourra pas visualiser avec notre maquette. Dernièrement, il y a aussi des gens qui ont parlé d'un couloir biologique à Lancy, cela si vous le cherchez dans la maquette vous ne le trouverez pas, c'est dans un article récent de la Tribune, cela s'est su ces jours.

Ma proposition est la suivante : avec un investissement modeste, nous pourrions équiper le service des travaux et de l'urbanisme d'un petit outil qui s'appelle un drone. Un drone, cela permet de visualiser l'évolution de la végétation, cela permet de visualiser l'évolution à très court terme des quartiers et je suis sûr que si ce soir le rapport de M. Fontaine avait été illustré avec des vues prises par drone, c'aurait été palpitant.

Ma proposition est simple : le coût de cet investissement pour le STU est en entrée de gamme à Fr. 379.—, cela se met dans une poche. Donc, je propose l'acquisition d'un drone pour un montant compris entre Fr. 300.— et Fr. 1'000.--.

M. Francioli : malheureusement, je ne peux plus siéger en commission, mais la sécurité me préoccupe toujours. Aujourd'hui, j'ai encore constaté que des véhicules venant de la place des Ormeaux traversent la route de Chancy pour aller sur l'avenue du Petit-Lancy. J'aimerais savoir si l'on peut étudier quelque chose afin d'éviter ces problèmes. J'ai encore vu cela en début d'après-midi aujourd'hui. C'est dangereux, il y a des jeunes et des enfants qui se baladent par là.

M. Aeschbacher : c'est un petit coup de gueule et ensuite une question.

Le 14 novembre dernier, la Commission des sports a eu le plaisir et l'honneur de se rendre au stade de Genève. Lors de cette commission – je vais trahir quelque secret – j'avais posé la question de savoir, en raison de la thématique de la pelouse, s'il était envisageable de poser une pelouse synthétique. Le président de ladite fondation expliquait : cela est exclu, en raison de blessures plus importantes, et surtout parce qu'il ne serait plus possible d'accueillir des matchs internationaux ou de coupes suisses, il complétait que le cas échéant le Servette rugby club devrait également déménager. Or, quelle n'a pas été ma surprise de lire le 4 février 2020 dans la Tribune de Genève que le Conseil d'Etat avait validé le choix d'une pelouse synthétique. Je me permets de rappeler qu'au sein de cette fondation siègent malheureusement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

minoritairement un représentant de la Ville de Lancy et un représentant de la Ville de Genève et majoritairement un représentant du Conseil d'Etat.

Ma question est donc la suivante : qu'est-ce que le Conseil d'Etat a prévu comme contribution supplémentaire à la fondation du stade, dès lors que celle-ci ne pourra plus compter sur des recettes importantes, comme des matchs de foot du style Liverpool-Olympique lyonnais ou l'organisation de matchs de l'équipe de Suisse.

Mme Sönmez : nous avons une question écrite relative à l'objet suivant.

Limitation de vitesse dans les zones 30 km/h, quel contrôle ?

Au cours de l'année 2019, la députée et vice-présidente de l'ATE Genève, Caroline Marti, a déposé au Grand Conseil deux questions écrites concernant la fréquence des contrôles de vitesse dans les zones 30 km/h.

Il en est ressorti que ceux-ci sont quasiment inexistantes et que la plupart desdites zones ne peuvent être contrôlées par les forces de l'ordre. En effet, elles ne sont pas aux normes prévues par la législation fédérale, respectivement n'ont pas été expertisées sous cet angle.

En résumé, une zone 30 doit être facilement reconnaissable et présenter des aménagements qui invitent à modérer la vitesse. Peu après sa réalisation, un test doit être mené et il est considéré comme « réussi » si 85% des voitures passent à moins de 38 km/h. Si tel est le cas, alors seulement des contrôles peuvent être réalisés, ce qui semble toutefois rester très exceptionnel.

Le respect de la vitesse dans les zones 30 est d'autant plus important que cette limitation théoriquement basse induit le renoncement à des aménagements piétons et cyclables.

La Tribune de Genève a publié deux articles à ce sujet, le dernier en date du 18 novembre 2019 et un groupe réunissant la Ville de Genève, le Canton et la police s'est mis en place pour l'analyse des trente-sept zones 30 de la Ville de Genève. Il n'y a à ce jour pas d'information concernant les autres communes.

Ainsi, il est demandé au Conseil administratif d'apporter au Conseil municipal les réponses aux questions suivantes :

- *Combien de zones 30 km/h, respectivement de zones de rencontre, se trouvent sur le territoire de la Commune ?*
- *Combien de zones répondent aux normes fédérales ou sont en passe de l'être et combien ne le sont pas ? Pour quelle(s) raison(s) ?*
- *En cas de conformité, des contrôles sont-ils prévus et à quand remontent les derniers, avec quels résultats ?*
- *En cas de non-conformité, dans quel délai peut-on s'attendre à ce que les zones 30 soient corrigées, respectivement expertisées, afin de pouvoir mener des contrôles ?*
- *Par rapport aux interrogations susmentionnées, qu'en est-il de la situation des zones de rencontre ?*

Pour le parti socialiste de Lancy

N. Clémence, C. Rosselet, S. Sonmez-Polat, N. Ruerat, V. Carter

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

M. Fontaine : c'est une question écrite.

***Conditions de départ en retraite des employés de la ville de Lancy
(prolongation du temps de travail de 64 à 65 ans ou versement d'un pont-AVS)***

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Après de nombreuses années de fidèles et loyaux services, les employés de la ville de Lancy peuvent prétendre à une retraite méritée. Or, en fin de parcours, tous ne sont pas logés à la même enseigne en fonction de la classe salariale dans laquelle ils se trouvent, leur taux d'activité et la durée de leur emploi.

Ainsi certains collaborateurs aux classes salariales basses, travaillant en temps partiel ou étant entrés relativement tard à la commune se retrouvent démunis au moment de leur départ.

Cette situation est encore péjorée par l'obligation de partir à l'âge de 64 ans, soit une année avant de pouvoir percevoir une rente AVS pleine.

Alors, oui, les conditions de la caisse de pension prévoient un départ à l'âge de 64 ans, mais elles ne devraient pas s'opposer au paiement d'une rente différée à l'âge de 65 ans.

Partant à 64 ans, les employés, s'ils veulent prétendre à une rente AVS pleine (non imputée pour cause d'années de non versement) devront s'acquitter de cotisations AVS jusqu'à l'âge de 65 ans. Cette cotisation comprendra alors les deux parts (employé et employeur) à déduire de leur rente qui pourrait être déjà faible.

Qu'en est-il de l'engagement social de la Ville de Lancy envers ses anciens collaborateurs ?

- *Pourrait-elle envisager, cas par cas, que les employés prolongent leur temps de travail jusqu'à leurs 65 ans, afin de ne pas les mettre à charge des structures sociales ?*
- *A-t-elle envisagé le versement d'un pont-AVS afin de couvrir le manque à gagner des collaborateurs partant à 64 ans ? Nous entendons par pont-AVS la prise en charge des cotisations AVS des collaborateurs durant l'année qui les sépare de leurs 65 ans.*
- *Ou est-ce que Lancy obligerait les collaborateurs retraités concernés à s'inscrire au chômage afin que les finances cantonales couvrent leurs cotisations AVS et à ne pas être pénalisés ?*

C'est avec la précision que le collaborateur pourrait parfaitement travailler jusqu'à la fin du mois de son 65ème anniversaire. Durant cette année supplémentaire, il serait exonéré du paiement de sa cotisation de caisse de pension. Il suffira de clarifier avec cette caisse de pension les modalités de rémunération de la gestion avoirs de pension du collaborateur.

Nous remercions le Conseil administratif de ses réponses.

M. Mathieu : c'est une question sur la FCIL que j'adresse à son président, M. Lorenzini. En juin 2019, on a tous voté une modification des statuts de la FCIL qui donnait deux grands changements. Le premier, c'est que les membres du Conseil de fondation désignés par les conseillers municipaux ne devaient plus obligatoirement être élus, il suffisait d'habiter Lancy. Et le deuxième, c'est que le Conseil administratif choisissait parmi le Conseil de fondation le président et pas forcément dans son sein.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

Huit mois ont passé, et je ne sais pas dans quels méandres de l'Etat nos statuts se sont engoncés, mais il n'y a encore aucun point à l'ordre du jour pour l'entrée en matière pour valider cette modification. On arrive très vite aux élections et j'ai à peu près la certitude que rien ne va se passer avant le 1^{er} juin, date où les futurs conseillers municipaux de Lancy entreraient en charge. Je profite de dire que si jamais quelqu'un connaît un député, qu'il lui dise qu'on pourrait peut-être faire passer ceci au Bureau du Grand Conseil et voter sur le siège, mais je n'y crois pas beaucoup.

Ma question, M. Lorenzini, est : est-ce que les partis doivent s'attendre à désigner des élus et est-ce que le président de la FCIL sera forcément un conseiller administratif en juin 2020 ?

Mme Beun : ma question concerne la sécurité et l'aménagement quant aux trottoirs et promenades notamment sur Lancy Sud. En effet, beaucoup d'usagers, que ce soit des personnes à mobilité réduite, des familles avec ou sans poussettes ainsi que des personnes pouvant se mouvoir sans difficultés se plaignent des nombreuses chutes plus ou moins graves dues aux trop nombreux trous, déformations et bosses. Tout ceci a été vu dans le quartier des Semailles, certainement ailleurs également. Y aurait-il la possibilité d'égaliser ces trottoirs et chemins, et ce au plus vite ? Afin que plus personne ne se blesse.

Mme Gachet Creffield : c'est une question concernant la question que j'ai posée au dernier Conseil municipal relative à cette magnifique zone de rencontre qui se situe vers Lancy-Pont-Rouge par rapport à cette belle rencontre tram-vélo-piétons. J'aimerais savoir si vous avez une réponse des autorités cantonales par rapport à un aménagement particulier qui pourrait être pris en charge par l'Etat.

M. Vogel : j'ai juste une question très pragmatique pour aller dans le sens de la question écrite de votre groupe. Il y avait des chicanes ou des aménagements routiers autour de Claire-Vue, Maisonnettes, avenue du Plateau, qui ont été stockés sur le lieu de la future école du Plateau, ils ont disparu. Pourrait-on les réutiliser ou est-ce qu'ils ont été mis au rebut ? C'est très simple, mais c'est lié à la zone 30 et on avait justement des obstacles qui existaient.

M. Lorenzini : pour la FCIL, on peut faire de l'incivilité et appliquer le règlement que le Grand Conseil refuse de valider ! On n'aura pas le choix. J'ai comme vous quelque crainte que le délai ne soit pas appliqué, j'ai envoyé un e-mail à deux députés pour essayer de les rendre attentifs au fait que ce projet de loi était déposé depuis le mois de septembre et s'ils pouvaient faire quelque chose ce serait sympathique de leur part, mais sans réponse pour l'instant. Comme vous l'avez dit, ceux qui connaissent des députés et on a d'ailleurs un député suppléant dans la salle, si on arrive à faire quelque chose, ce serait un plus pour la fondation, que ce règlement puisse entrer en vigueur. Je n'arrive pas très bien à comprendre ce fonctionnement du Grand Conseil où une validation extrêmement simple d'un règlement prend tellement de temps, mais je crains que si on n'a pas de réponse on soit obligé d'appliquer le règlement actuel, donc de continuer à nommer des membres du Conseil municipal. Le président ou la présidente sera le conseiller administratif en charge des finances et du logement.

Pour ce qui est de la remarque sur les trottoirs en mauvais état dans le quartier de Lancy Sud, il y a probablement des trous ou autres comme à beaucoup d'endroits, il faut nous donner les endroits précis où il y a des problèmes et on peut regarder pour une intervention. Il y a pas mal d'endroits – vous avez parlé des Semailles ou des Palettes – où l'on sait qu'on a des grands projets d'envergure, il est clair que quand il reste une année ou six mois avant les travaux, on ne va pas forcément faire des réparations. On a pris des fois des mesures urgentes, parce qu'il faut aussi savoir que tous les trottoirs ne sont pas sur le domaine public communal. Il y a pas mal de trottoirs également, souvent des éléments comme des contre-routes ou doubles trottoirs le long des façades, qui appartiennent à des privés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

Concernant la boucle du tram, suite à notre courrier, en effet, on a reçu une interpellation de l'Office cantonal des transports et une séance a été organisée cette semaine, je n'ai pas encore le retour, sur site avec nos responsables communaux. L'OCT voulait comprendre ce qu'on trouvait qui ne marchait pas parce que pour eux cela allait très bien. On vous tiendra au courant dès qu'on aura le retour de cette séance.

Pour la question des obstacles, j'avoue que je ne sais pas du tout ce qu'ils sont devenus, il faudrait que je me renseigne auprès du service de l'environnement ou du service des travaux. Il faut savoir quand même qu'un aménagement qui est prévu dans une zone 30 doit bénéficier d'une autorisation de construire, et doit avoir l'aval pour mettre en place des aménagements, donc c'est vrai que la plupart des zones 30 ont des aménagements conformes à ce qu'on désire, on peut difficilement aller poser simplement quelque chose de nouveau. J'espère qu'ils n'ont pas été jetés mais je sais qu'on manque un peu de places de stockage à Lancy, parce que comme vous le savez on a un projet sous le viaduc des Grandes-Communes qui a supprimé une grande surface de stockage dont le service de l'environnement profitait. La plupart du temps, les aménagements sont en place et donnent satisfaction.

M. Vogel : j'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'en mettre des nouveaux, c'est ceux qui ont été enlevés lorsqu'on a refait les canalisations et l'asphalte qu'on n'a jamais remis.

M. Lorenzini : non, parce que le projet déposé ne prévoyait pas de les remettre ; la logique a été changée, on a passé d'une situation de circulation alternée où on avait justement ces sortes d'obstacles sur l'avenue du Plateau et ce qui est réalisé actuellement et ce qui est autorisé, donc il n'était pas prévu de remettre ces éléments.

M. Renevey : concernant le passage des véhicules à la route de Chancy, on a pris note, on va regarder tant avec la police municipale qu'avec le service des travaux ce qu'il est imaginable de faire, en sachant qu'effectivement il y a quand même une double ligne, le tram qui a une signalétique qui est tout à fait claire, mais on va regarder ce qu'il est envisageable de faire.

Concernant le stade de Genève, une longue saga d'ailleurs assez décevante. Je fais un petit retour en arrière. Comme vous le savez toutes et tous, à partir du moment où le vote de Pré-du-Stand a été refusé pour ces nouveaux terrains dans la commune du Grand-Saconnex, cela a donné lieu à un arbitrage du Conseil d'Etat qui a décidé qu'à Balexert il fallait impérativement que l'école se réalise. On parle de mars 2021. Et donc il s'agit pour l'Académie du Servette FC de trouver d'autres solutions.

Après moult tergiversations et, à titre personnel je dirai un manque d'études poussées, le Conseil d'Etat a décidé deux choses : la première est de permettre aux trois équipes phare du Servette FC, à savoir la première équipe du Servette FC, l'équipe féminine du Servette FC, et aussi les M21, de pouvoir avoir comme lieu d'entraînements et de matchs le stade de Genève et donc s'il y avait tant les entraînements que les compétitions, il fallait de leur point de vue forcément un terrain synthétique pour l'utilisation beaucoup plus importante que ça l'était aujourd'hui.

Ensuite, reste un problème qui a été encore une fois, à mon sens, éludé par le Conseil d'Etat, à savoir le reste de l'Académie, on parle d'une quinzaine d'équipes qui s'entraîne aujourd'hui à Balexert, que le Conseil d'Etat aimerait envoyer aux Evaux – dont acte.

En ce qui concerne le synthétique, effectivement le calcul du Conseil d'Etat est relativement simple, c'est que comme vous le savez probablement un terrain mixte est un terrain qui coûte beaucoup d'argent en fonctionnement avec le chauffage, la luminothérapie, l'entretien de l'herbe et donc son calcul est de dire que le fonctionnement sera bien moindre avec un terrain synthétique, même s'il faudra très probablement quelques collaborateurs supplémentaires à

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

partir du moment où le stade sera utilisé tout le temps et que finalement le calcul financier que le Canton fait, c'est que ce sera in fine moins cher que ça l'était aujourd'hui.

Je dirai qu'il reste encore de nombreuses incertitudes, parce qu'il y a toute la temporalité d'abord avec la mise en place du terrain synthétique. Il y a aussi un certain nombre de contraintes qui ne sont, à l'heure d'aujourd'hui, pas du tout discutées, le nombre de vestiaires pour accueillir toutes ces équipes, le fonctionnement en tant que tel de l'entraînement tous les jours au stade pour un stade qui n'est pas conçu pour cela. Là aussi, il y a des discussions qui ont lieu entre la fondation du stade et le Conseil d'Etat dans un premier temps. Le contrat de prestation doit aussi être renégocié en ce moment, donc cela fait aussi partie de ce paquet. Et il faudra aussi rapidement avoir une discussion avec le Servette FC en tant que tel pour la mise à disposition, la location, l'installation de ces équipes phare dans ce stade.

Pour terminer, le Conseil administratif regrette cette façon de faire pour les raisons que j'ai évoquées, mais peut-être aussi parce que c'est vrai que le Conseil de fondation avait réussi à faire en sorte qu'il se passe des choses dans ce stade avec un certain nombre de matchs, d'autres matchs assez prestigieux étaient prévus, en tout cas étaient dans le pipe-line de ces prochains mois et de ces prochaines années et c'est vrai que force est de constater qu'ils ne viendront pas et donc, au-delà des aspects purement financiers, c'est aussi l'attachement que les Genevoises et les Genevois peuvent avoir pour un stade de ce genre. Si au final c'est un terrain d'entraînements qui ne sert qu'à l'équipe du Servette, c'est vrai que cet attachement de la population à ce stade se perd un peu et c'est à regret.

M. Bonfanti : concernant la question du drone, il faut savoir que l'on a déjà eu ce type de réflexions, il y a plusieurs années d'utiliser des drones, le service culturel, le STU aussi l'a déjà employé, l'environnement aussi a déjà utilisé des drones. La réflexion que l'on a eue, c'est qu'il est peut-être plus intéressant de mandater des entreprises qui ont les compétences dans le vol de drones et qui utilisent des machines qui sont beaucoup plus évoluées, qui sont modernisées, les technologies des drones changent assez vite chaque année. On a aussi la problématique des batteries qui sont relativement restreintes. Du coup, il est beaucoup plus intéressant de mandater plutôt que d'acheter notre drone qui aurait une durée de vie de 2 ans et que l'on devrait changer systématiquement pour l'utilisation en fait peu fréquente actuellement.

M. Clémence : ceci clôt notre séance du Conseil municipal et je vous invite à nous rejoindre au carnotzet.

La séance est levée à 21h10.

Le Secrétaire :

Thierry Dérobert

Le Président :

Nicolas Clémence

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 février 2020

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Dupont : j'ai une question concernant le chemin de Tressy-Cordy. Il y a deux gendarmes couchés qui sont épouvantables et toutes les voitures se ramassent le carter. Est-ce qu'il y a une possibilité de faire quelque chose ?

M. Lorenzini : on vérifiera, ils sont très anciens, à mon avis ils sont aux anciennes normes, c'est aussi un chemin qui est très peu fréquenté, et ces obstacles sont destinés à éviter que les gens utilisent ce chemin comme voie de transit.